

COMMUNE DE MERS-SUR-INDRE

1, Place Saint-Martin – 36230 MERS-SUR-INDRE ☎ 02.54.31.06.52 ✉ contact@mers-sur-indre.fr

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES DU DOMAINE

12 Rue George Sand – 36230 MERS-SUR-INDRE ☎ 02.54.31.11.78

Délibération n°08 du 17.12.2025

Date de la location :

Nom et Prénom du loueur :

Adresse du loueur :

Téléphone/ messagerie :

Nature de la location :

	1 journée (8h-8h)	Forfait week-end (vendredi 11h-lundi 11h)	
ACOMPTE (50%)	Chèque n° Date	SOLDE (50%)	Chèque n° Date

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET RENDEZ-VOUS POUR UNE VISITE => CONTACTER LA MAIRIE

- La réservation de la salle est effective à compter de la signature du Maire (ou son représentant) et du versement de l'acompte (chèque à l'ordre du Trésor Public).
- Le solde sera versé lors de la remise des clés (chèque à l'ordre du Trésor Public).
- Une caution de 600 € (1 chèque de 500 €+ 1 chèque de 100 €) sera demandée en même temps que le solde (chèques à l'ordre du Trésor Public).
- Le «loueur» reconnaît avoir souscrit une police d'assurance avec extension de garantie couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation des locaux loués.
- Le «loueur» devra fournir une attestation d'assurance précisant la date de la location et l'adresse de la salle des fêtes.
- Le «loueur» reconnaît avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle et s'engage à le respecter.

FAIT EN 2 EXEMPLAIRES
A MERS-SUR-INDE, le

Le loueur,
(Lu et approuvé écrit à la main)

Le Maire,